



# COMPTES CONSOLIDÉS

## AU 31 MARS 2013



**ANNEXE**

## SOMMAIRE

*(CHIFFRES EXPRIMÉS EN MILLIONS D'EUROS SAUF MENTION CONTRAIRE)*

### NOTES

1. Faits significatifs du trimestre
2. Principes et méthodes comptables du Groupe
3. Actif non courant
4. Actif courant
5. Information sur les capitaux propres consolidés
6. Provisions non courantes et courantes
7. Dettes financières non courantes et courantes
8. Principaux éléments de variation de l'endettement net
9. Analyse du chiffre d'affaires et autres produits de l'activité
10. Charge d'impôt
11. Information sectorielle
12. Principaux taux de conversion

Déclaration de conformité :

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales ("le Groupe") au 31 mars 2013 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 " Information financière intermédiaire ", norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, IAS (*International Accounting Standards*), complétées des interprétations formulées par l'ancien *International Financial Committee* ("IFRIC"), à présent appelé IFRS *Interpretation Committee* ou émises par l'organisme qui l'a précédé le *Standing Interpretation Committee* ("SIC"), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 31 mars 2013, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes présentent en millions d'euros (sauf mention contraire) :

- ✓ le bilan,
- ✓ le compte de résultat et l'état des charges et produits comptabilisés,
- ✓ le tableau de variation des capitaux propres,
- ✓ le tableau des flux de trésorerie,
- ✓ l'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2012 et les comptes consolidés condensés au 31 mars 2012.

## 1 FAITS SIGNIFICATIFS DU TRIMESTRE

### 1.1 PERIMETRE AU 31 MARS 2013

Au 31 mars 2013, le périmètre comprend 1119 entités contre 1129 à fin 2012. La variation nette de (10) intègre la déconsolidation de SCI ou de Société en Participations en fin de programme (dans les métiers de la construction essentiellement), partiellement compensée par des entrées en périmètre (acquisitions 2013 et première consolidation d'entités acquises fin 2012 chez Colas, en Australie et Nouvelle-Calédonie).

	31 MARS 2013	31 DECEMBRE 2012
<b>Intégrations globales</b>	<b>840</b>	<b>839</b>
<b>Intégrations proportionnelles</b>	<b>203</b>	<b>226</b>
<b>Mises en équivalence</b>	<b>76</b>	<b>64</b>
	<b>1119</b>	<b>1129</b>

### 1.2 FAITS SIGNIFICATIFS

#### 1.2.1 Faits significatifs du premier trimestre 2013

Les principales opérations du premier trimestre 2013 sont présentées ci-après :

- Le 7 janvier 2013, Bouygues a racheté, pour un montant de 99 millions d'euros, 5 074 906 de ses propres actions représentant 1,57 % de son capital que le conseil d'administration de Bouygues a décidé d'annuler le 26 février 2013.
- L'ARCEP a autorisé Bouygues Telecom, qui en avait fait la demande, à réutiliser la bande de fréquence des 1800 Mhz à partir du 1er octobre 2013, pour y déployer la 4G, sous condition de restitution d'une partie de ses fréquences.

#### 1.2.2 Rappel des faits significatifs du premier trimestre 2012

Les principales acquisitions et opérations du premier trimestre 2012 sont présentées ci-après :

- Le 17 janvier 2012, Bouygues Telecom est devenue titulaire pour un montant de 683 millions d'euros d'une autorisation d'utilisation de lots de fréquences de 10 MHz dans la bande 800 MHz en France métropolitaine pour établir et exploiter un réseau radioélectrique mobile ouvert au public, avec engagement d'accueillir des MVNO. Cette autorisation, dont la mise en service sera effective ultérieurement, est consentie pour une durée de 20 ans.
- Le 27 janvier 2012, Bouygues a levé 800 millions d'euros grâce à une émission obligataire à 10 ans et portant un coupon de 4,5 %, en prévision de remboursement d'échéances à venir. Le paiement est intervenu le 9 février 2012.

### 1.3 CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE DU PREMIER TRIMESTRE 2013

Il s'élève à 6 698 millions d'euros, en recul de (4,1) % par rapport à l'activité du premier trimestre 2012 à 6 985 millions d'euros.

### 1.4 FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PERIMETRE POSTERIEURS AU 31 MARS 2013

L'assemblée générale du 25 avril 2013 a voté la distribution d'un dividende de 1,60 euros, pour chacune des 319 077 468 actions existantes, soit 511 millions d'euros. Le paiement est intervenu le 6 mai 2013.

## 2 PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DU GROUPE

### 2.1 LES ACTIVITES DU GROUPE

Le groupe Bouygues est un groupe industriel diversifié, implanté dans plus de 80 pays.

Les métiers s'organisent autour des pôles d'activités ci-après :

a) Construction :

- Bouygues Construction (BTP, Energies et services),
- Bouygues Immobilier,
- Colas (Routes).

b) Télécoms - Médias :

- TF1 (Télévision),
- Bouygues Telecom (Téléphonie mobile/fixe / TV et internet).

c) Le groupe Bouygues détient également une participation de 29,4 % dans le groupe Alstom (Alstom Thermal Power, Alstom Renewable Power, Alstom Transport, Alstom Grid).

### 2.2 PRINCIPES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées et les coentreprises. Ils sont présentés en millions d'euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de Bouygues, et intègrent les recommandations de présentation du CNC (devenu l'ANC) n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009 en matière d'états financiers.

Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 14 mai 2013.

Les états financiers consolidés condensés au 31 mars 2013 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs / passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les IFRS ; ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2012 et au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2013, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2012 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ; ces changements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

- *Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicable par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :*
  - **Amendement IAS 1** : présentation des postes des autres éléments du résultat global (OCI).  
L'amendement IAS 1, bien que non adopté par l'Europe au 31 décembre 2011, avait été appliqué par anticipation au 1<sup>er</sup> janvier 2011 par le Groupe dans la mesure où il n'entraîne pas en contradiction avec des textes déjà adoptés. Il est entré en vigueur au sein de l'Union européenne le 6 juin 2012 et il est d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- **Amendement IAS 19** : avantages du personnel (norme publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 6 juin 2012 et d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2013 avec application anticipée autorisée au 1<sup>er</sup> janvier 2012). Cette norme a été appliquée de manière anticipée dans les comptes consolidés de l'exercice 2012. Dans la mesure où le Groupe comptabilisait déjà en capitaux propres les écarts actuariels relatifs aux avantages du personnel pour les régimes à prestations définies, l'application de ce changement de méthode aurait eu un impact non significatif sur la situation nette et le résultat net de l'exercice 2011. L'impact en capitaux propres de (20) millions d'euros (nets d'impôts différés actifs) correspondait principalement à l'effet d'une modification de régime de retraite intervenue en 2005, net de la part ayant fait l'objet depuis d'un étalement par résultat selon la norme IAS 19 précédemment appliquée.
- **Amendements d'IAS 12 : impôts sur le résultat – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents, Amendements d'IFRS 1 : première application des normes internationales d'information financières – hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les premiers adoptants, IFRS 13 : évaluation de la juste valeur** : ces normes ont été adoptées le 29 décembre 2012 et sont d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elles sont sans incidence sur les comptes du Groupe.
- **IFRS 10 : états financiers consolidés, IFRS 11 : partenariats, IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, IAS 27 : états financiers individuels (version modifiée en 2011), IAS 28 : participations dans des entreprises associées et des coentreprises (version modifiée en 2011)** : ces normes ont été adoptées le 29 décembre 2012 et sont applicables de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'impact de ces normes, qui n'ont pas été anticipées par le Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2013, est en cours d'évaluation.
- *Principales autres normes, amendements et interprétations essentielles publiées par l'IASB, non encore approuvés par l'Union européenne.*

L'IASB a publié les principales normes et amendements suivants avant le 31 mars 2013, qui ne sont pas encore entrés en vigueur :

Norme et amendement	Date d'application IASB*	Impacts Groupe attendus
<b>IFRS 9</b> : instruments financiers classification et évaluations des actifs financiers	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Non estimable à ce jour (projet en cours)
* sauf précision contraire, applicable aux exercices ouverts à compter de la date indiquée dans cette colonne		

- Saisonnalité de l'activité

Le chiffre d'affaires et résultat opérationnel sont caractérisés par une forte saisonnalité liée à une faible activité du premier trimestre, principalement chez Colas en raison des conditions climatiques. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux principes IFRS, le chiffre d'affaires intermédiaire est reconnu dans les mêmes conditions qu'à la clôture annuelle.

- Choix comptables / estimations dans l'évaluation de certains Actifs / Passifs / Produits et Charges :

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux normes et interprétations, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges du trimestre.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations, des paiements en actions (*stock-options*), des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pension...), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, des impôts différés actif, et des provisions...

Enfin, en l'absence de norme ou interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre évènement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les états financiers :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

## 2.3 METHODES DE CONSOLIDATION

- Intégration globale

Les sociétés sur lesquelles Bouygues exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les acquisitions ou cessions de participations ne donnant pas le contrôle, sans perte de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires et leur impact sur les comptes du Groupe est enregistré en capitaux propres, sans impact sur le résultat.

Appréciation du contrôle exclusif sur TF1 :

- Au 31 mars 2013, Bouygues détient 43,7 % du capital et des droits de vote de TF1. Le contrôle exclusif exercé sur TF1 est fondé sur :
  - la détention par Bouygues de façon continue et régulière d'une forte majorité des droits de vote en assemblée générale des actionnaires de TF1, aucun autre actionnaire ne détenant directement ou indirectement une fraction de droits de vote supérieure à celle détenue par Bouygues,
  - la détermination par Bouygues seule des décisions en assemblée générale sur une période d'au moins deux exercices successifs.

On peut y ajouter :

- le nombre élevé de postes d'administrateurs alloués à Bouygues au sein du conseil d'administration de TF1,
- le rôle de Bouygues dans la nomination des principaux dirigeants de TF1.

Le contrôle exclusif exercé par Bouygues sur TF1 est ainsi établi.

- Intégration proportionnelle : participations dans les coentreprises

Une coentreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus, conviennent d'exercer une activité économique, sous contrôle conjoint ; les actifs / passifs, charges et produits de ces sociétés sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle en quote-part du pourcentage de contrôle : c'est le cas notamment pour les sociétés en participation travaux de Bouygues Construction, Colas et les sociétés immobilières de Bouygues Immobilier.

- Participations dans les sociétés associées

Une société associée est une société non contrôlée mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette dernière est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

- Alstom : Bouygues exerce une influence notable sur Alstom compte tenu de sa participation de 29,4 %, et de sa représentation par deux administrateurs au conseil d'administration.

Au 31 mars 2013, la participation dans Alstom est comptabilisée dans la rubrique "Entités associées" selon la méthode de mise en équivalence pour sa valeur nette globale d'acquisition (y compris goodwill) complétée des contributions de la période au résultat net, soit un montant net global de 4 510 millions d'euros (dont 2 510 millions d'euros de goodwill)

Sur la base de la publication par Alstom le 7 mai 2013 de ses résultats de l'exercice 2012/2013 et compte tenu du décalage des dates de clôture des exercices annuels d'Alstom (31 mars) et de Bouygues (31 décembre), la contribution d'Alstom au résultat net au premier trimestre 2013 de Bouygues est de 58 millions d'euros, comme au premier trimestre 2012.

L'amortissement des ré-estimations pratiquées au titre des actifs identifiables incorporels et autres d'Alstom, au compte de résultat consolidé du Groupe, s'élève à (4) millions d'euros, pour la part revenant au groupe Bouygues.

- Contrats de concession et PPP (partenariats public-privé) :

Dans le groupe Bouygues Construction, les contrats de concessions et PPP sont conclus vis-à-vis de collectivités par des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation généralement inférieure à 20 % ; celles-ci ne sont pas consolidées compte tenu du rôle effectivement limité du Groupe dans ces structures. Quant aux participations dans les sociétés concessionnaires, elles sont pour la plupart consolidées par mise en équivalence ou, à défaut, non consolidées.

- Conformément à IAS 39, les participations non consolidées sont comptabilisées à leur juste valeur et font l'objet de tests d'évaluation de leur valeur à chaque arrêté.

## 2.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, qui apprécient notamment la notion de "prise de contrôle" dans l'application faite aux opérations d'acquisition ou de cession de titres ; selon le cas, les impacts sont pris en compte de résultat consolidé ou en capitaux propres.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contrepartie transférée est affectée aux actifs et passifs identifiables acquis. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer les actifs et passifs acquis pour leur juste valeur totale (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du "goodwill complet"),
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du "goodwill partiel").

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Dans ce contexte, le goodwill représente l'excédent résiduel du coût du regroupement d'entreprise sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle étant, selon le choix retenu, évalués ou non à la juste valeur (comme indiqué ci-avant). Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (métier pour le groupe Bouygues).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de l'acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder 12 mois.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé "Suivi de la valeur des actifs immobilisés", conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à IFRS 3 R, à la date de prise de contrôle, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur, en contrepartie du résultat ; en cas de perte de contrôle, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constatée directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat.

Les goodwill déterminés antérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle ; cette méthode consiste à limiter la réestimation des éléments identifiables à la seule quote-part de titres acquis. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

## **2.5 METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES**

### **2.5.1 Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non-monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

### **2.5.2 États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro**

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Écarts de conversion" des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

## **2.6 METHODE D'APPRECIATION DES IMPOSITIONS**

Lors des clôtures intermédiaires, l'imposition des sociétés consolidées est déterminée selon les principes définis par la norme IAS 34. La charge d'impôt de chacune est prise en compte au titre de la période sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice (sauf pour les sociétés holding appréciées selon une imposition réelle à fin de période).

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit :

- des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,
  - des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer ; et sont revus à chaque clôture.
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes, selon pays. Pour la France, le taux d'impôt appliqué pour les impôts différés dont l'utilisation est prévue en 2013 ou 2014 intègre la contribution exceptionnelle de 5 % votée dans le cadre de la loi de finance 2012.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation, ils sont présentés en Actifs ou Passifs non courants.

## 2.7 ACTIF NON COURANT

### 2.7.1 Suivi de la valeur des actifs immobilisés et des entités associées

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés et de la participation dans les entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

#### Test de dépréciation de TF1, Bouygues Telecom et Colas

##### *Méthode retenue*

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs incorporels auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions (métiers pour le groupe Bouygues). La valeur recouvrable de l'UGT est déterminée comme suit :

- a) Pour TF1, métier coté en Bourse et présentant une bonne liquidité : à partir du cours de Bourse si celui-ci est supérieur à la valeur comptable des actifs après prise en compte d'une prime de contrôle, sinon par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) telle que décrite ci-dessous et prenant en compte les spécificités de la participation.
- b) Pour les autres métiers : par application de la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) prenant en compte les spécificités de la participation.
  - Les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à 3 ans élaboré par la direction du métier concerné et approuvé par le conseil d'administration de l'entité et de Bouygues, le cas échéant.
  - Le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital en fonction du secteur d'activité concerné, en utilisant un panel de sociétés comparables. Deux hypothèses d'endettement ont été retenues : une structure d'endettement 1/3 dette – 2/3 fonds propres (H1) et une structure d'endettement 2/3 dette – 1/3 fonds propres (H2).
  - La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère le métier concerné, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie ainsi déterminée est ensuite comparée à leur valeur au bilan consolidé. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur s'avère

supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant, et ne peut pas faire l'objet d'une reprise.

*Informations au 31 mars 2013 :*

En l'absence d'indice de perte de valeur depuis la réalisation des derniers tests réalisés, les goodwill comptabilisés au 31 mars 2013 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de valeur.

### **Test de dépréciation de la participation dans Alstom**

*Méthode retenue*

Compte tenu du fait que le goodwill inclus dans la valeur comptable d'une participation "Entreprise associée" n'est pas présenté séparément, il ne fait pas l'objet d'un test individuel de dépréciation en application des dispositions d'IAS 36. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable. Elle est imputée sur la valeur de la participation, et peut faire l'objet d'une reprise.

*Informations au 31 mars 2013 :*

Au 31 décembre 2012, la valeur comptable totale de la participation dans Alstom avait fait l'objet d'un test de dépréciation, en la comparant à la valeur recouvrable déterminée sur la base d'une valeur d'utilité à partir des flux de trésorerie prévisionnels établis par le management de Bouygues, issus des prévisions établies par un panel d'analystes financiers, ces dernières étant cohérentes avec les objectifs annoncés par la direction d'Alstom en novembre 2012, puis janvier 2013.

Le 7 mai 2013, Alstom a publié ses comptes annuels au 31 mars 2013 et prévoit un maintien de son objectif de réalisation d'une marge opérationnelle d'environ 8%. Cependant du fait d'un environnement plus difficile, l'amélioration de cette performance sera plus progressive pour atteindre cet objectif dans les un à deux ans de la date initiale de mars 2015 et la croissance organique annuelle du chiffre d'affaires sera modeste (initialement prévision de +5% au cours des deux prochains exercices).

Dans la mesure où les prévisions servant de base au calcul de la valeur recouvrable de la participation dans Alstom n'ont pas été intégralement mises à jour par le panel d'analystes financiers retenu, un test de dépréciation sera réalisé, le cas échéant, lors de la clôture semestrielle au 30 juin 2013.

### **Conclusion**

Pour tous les actifs testés, les valeurs recouvrables déterminées dans les deux hypothèses de structure d'endettement restent supérieures à la valeur comptable des actifs testés.

En note 3.4 de l'annexe figure le tableau présentant le prix de revient consolidé des actions cotées, en regard du cours de clôture de l'action au 28 mars 2013 (TF1 / Alstom / Colas) ; à cette date, aucun événement significatif ne vient remettre en cause les valeurs comptables présentées pour ces sociétés.

## **2.8 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2009-R-03 du 2 juillet 2009 (en méthode indirecte).

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence de trésorerie, et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

La capacité d'autofinancement se définit comme le résultat net consolidé des sociétés intégrées avant dotations nettes aux amortissements et provisions / résultat sur cessions d'actifs / coût de l'endettement financier net (CEFN), et charge d'impôts de la période (le CEFN figure en flux des opérations de financement sur le tableau des flux).

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

## **2.9 AUTRES INDICATEURS FINANCIERS**

### **2.9.1 EBITDA**

Il correspond au résultat opérationnel courant corrigé des dotations nettes aux amortissements / provisions, et dépréciations (après reprises sur provisions / dépréciations utilisées ou non).

### **2.9.2 Cash-flow libre**

Il est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier et charge nette d'impôt de la période, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des investissements nets d'exploitation de la période.

### **2.9.3 Endettement financier net**

Il résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie,
- soldes créditeurs de banque,
- dettes financières non courantes et courantes,
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

## **2.10 ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES**

Le Groupe présente l'état des produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres ; il fait apparaître un résultat net comparatif incluant les charges et produits concernés.

## **2.11 COMPARABILITE DES ETATS FINANCIERS**

Les variations de périmètre du trimestre n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers présentés au 31 mars 2013 et ne font pas obstacle à la comparaison avec les états financiers établis au 31 mars 2012.

----- 0 -----

## NOTE 3 ACTIF NON COURANT

Les immobilisations corporelles et incorporelles nettes par métier sont détaillées en note 11 : "Information sectorielle".

### 3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

NET	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et avances versées sur commandes	Total
<b>31/03/2013</b>	<b>1 449</b>	<b>3 747</b>	<b>868</b>	<b>414</b>	<b>6 478</b>
dont locations financements	7	37	6		50
<b>31/12/2012</b>	<b>1 434</b>	<b>3 781</b>	<b>883</b>	<b>353</b>	<b>6 451</b>
dont locations financements	7	39	7		53

### 3.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NET	Frais de développement	Concessions, brevets et droits assimilés	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>31/03/2013</b>	<b>44</b>	<b>656</b>	<b>1 187</b>	<b>1 887<sup>(a)</sup></b>
<b>31/12/2012</b>	<b>44</b>	<b>667</b>	<b>1 175</b>	<b>1 886</b>

(a) Dont Bouygues Telecom 1 573 (notamment licences UMTS et autorisation de fréquences 4G).

### 3.3 GOODWILL

#### 3.3.1. Evolution de la valeur nette de la rubrique au 31 mars 2013

(hors goodwill sur entités associées : cf. note 3.5)

	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
<b>31/12/2012</b>	<b>5 717</b>	<b>(69)</b>	<b>5 648</b>
Changements de périmètre	25	1	26
Autres mouvements (change et autres)	(8)	1	(7)
Dotations nettes		(7)	(7)
<b>31/03/2013</b>	<b>5 734</b>	<b>(74)</b>	<b>5 660</b>

### 3.3.2. Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

Métiers	31/03/2013		31/12/2012	
	Total	% Bouygues	Total	% Bouygues
Bouygues Construction (filiales) <sup>(a)</sup>	413	99,97%	421	99,97%
Colas <sup>(b)</sup>	1 119	96,60%	1 099	96,60%
TF1 <sup>(b)</sup>	1 458	43,73%	1 458	43,65%
Bouygues Telecom <sup>(b)</sup>	2 669	90,53%	2 669	90,53%
Autres	1		1	
<b>Total</b>	<b>5 660</b>		<b>5 648</b>	

(a) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement.

(b) Goodwill sur acquisitions par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT.

### 3.4 PRIX DE REVIENT CONSOLIDÉ DES ACTIONS COTÉES (EN EUROS)

	Prix de revient consolidé par action au 31 mars 2013	Cours de clôture de l'action au 28 mars 2013
TF1 <sup>(b)</sup>	13,68	8,75 <sup>(a)</sup>
Colas	87,42	119,00
Alstom <sup>(b)</sup>	48,67	31,75

(a) 10,06 euros après prise en compte d'une prime de contrôle.

(b) Voir note 2 / § 2.7.

### 3.5 ENTITÉS ASSOCIÉES

	Valeur nette
<b>31/12/2012</b>	<b>5 335</b>
Ecart de conversion	10
Changement de périmètre	
Quote-part de résultat de la période	64 <sup>(a)</sup>
Distribution de dividendes	
Autres variations	(7) <sup>(b)</sup>
<b>31/03/2013</b>	<b>5 402</b>

(a) Dont Alstom 54 et Cofiroute 8.

(b) Dont Alstom 4 510 (goodwill : 2 510) et Cofiroute (Colas) 497.

## NOTE 4 ACTIF COURANT

### STOCKS

	Brut	31/03/2013		31/12/2012
		Dépréciations	Net	Net
Stocks de promotion immobilière	1 496	(128)	1 368	1 380
Stocks de matières premières et produits finis	1 207	(40)	1 167	954
Programmes et droits de diffusion (TF1)	728	(124)	604	615
<b>Total</b>	<b>3 431</b>	<b>(292)</b>	<b>3 139</b>	<b>2 949</b>

## NOTE 5 INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

### CAPITAL DE BOUYGUES SA (en euros)

Au 31 mars 2013, le capital social de Bouygues SA est constitué de 319 157 468 actions de un euro.

	31/12/2012	Flux 2013		31/03/2013
		Réduction	Augmentation	
Actions	324 232 374	(5 074 906) <sup>(a)</sup>		319 157 468
<b>Nombre de titres</b>	<b>324 232 374</b>	<b>(5 074 906)</b>		<b>319 157 468</b>
Nominal	1 €			1 €
<b>Capital en euros</b>	<b>324 232 374</b>	<b>(5 074 906)</b>		<b>319 157 468</b>

(a) Annulation des actions propres acquises le 7 janvier 2013 par Bouygues (réduction de capital et prime d'émission : (99)).

## NOTE 6 - PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

### 6.1 PROVISIONS NON COURANTES

	Avantages au personnel long terme (a)	Litiges, contentieux, réclamations travaux (b)	Garanties données (c)	Autres provisions non courantes (d)	TOTAL
<b>31/12/2012</b>	<b>628</b>	<b>337</b>	<b>388</b>	<b>820</b>	<b>2 173</b>
Ecart de conversion	(2)	(1)	(1)		(4)
Changement de périmètre	1		(3)	(6)	(8)
Dotations de la période	13	12	20	16	61
Reprises sur provisions (utilisées ou non) (e)	(9)	(20)	(21)	(30)	(80)
Gains et pertes actuariels affectés directement en capitaux propres	(3)				(3)
Virements de rubriques et autres		2	(6)	(1)	(5)
<b>31/03/2013</b>	<b>628</b>	<b>330</b>	<b>377</b>	<b>799</b>	<b>2 134</b>

(a) *Avantages au personnel à long terme* **628**

- *Indemnités de fin de carrière (IFC) et médailles du travail* 568
- *Autres avantages au personnel long terme (fonds de pension sur filiales anglo saxonnes de Colas pour l'essentiel)* 60

(b) *Litiges et contentieux, réclamations travaux* **330**

- *Provisions sur litiges clients* 163
- *Réclamations sous traitants* 32
- *Autres litiges personnel et divers* 135

(c) *Garanties données* **377**

- *Provisions pour garanties données* 288
- *Provisions pour garanties complémentaires bâtiment/génie civil/travaux publics* 89

(d) *Autres provisions non courantes* **799**

- *Provisions pour risques liés aux divers contrôles administratifs et sur filiales et participations* 272
- *Provisions pour frais de remise en état des sites* 238
- *Autres provisions non courantes* 289

(e) *Dont reprises de provisions non utilisées : (29)*

## 6.2 PROVISIONS COURANTES

Provisions liées au cycle d'exploitation

	Garanties données aux clients	Risques chantiers travaux & fin de chantiers	Pertes à terminaison (a)	Autres provisions courantes (b)	TOTAL
<b>31/12/2012</b>	<b>56</b>	<b>292</b>	<b>176</b>	<b>279</b>	<b>803</b>
Ecart de conversion			(3)		(3)
Changement de périmètre	3	(1)			2
Dotations de la période	1	26	15	21	63
Reprises sur provisions (utilisées ou non) (c)	(3)	(38)	(37)	(47)	(125)
Virements de rubriques et autres	1	6		(6)	1
<b>31/03/2013</b>	<b>58</b>	<b>285</b>	<b>151</b>	<b>247</b>	<b>741</b>

(a) Les provisions pour pertes à terminaison concernent l'activité construction : Bouygues Construction, Bouygues Immobilier et Colas (l'indication de provision individualisée par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci).

(b) Principales natures en autres provisions courantes : charges de réassurances / frais de remise en état des sites (partie courante) / garanties locatives (Bouygues Immobilier) / cofinancement de films (TF1) / litiges clients et garanties de passif (TF1) / provision fidélisation des clients "entreprises" (Bouygues Telecom)

(c) Dont reprises de provisions non utilisées : (28)

## NOTE 7 - DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

### 7.1 RÉPARTITION DES EMPRUNTS

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	Total	Total	Total	Total
	31/03/13	31/12/12	31/03/13	31/12/12
Emprunts obligataires	901 <sup>(a)</sup>	872	6 883	6 880
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	66	50	591	535
Emprunts issus des locations financement	14	16	23	26
Emprunts et dettes financières diverses	13	13	56	61
<b>Total emprunts</b>	<b>994</b>	<b>951</b>	<b>7 553</b>	<b>7 502</b>

(a) Un emprunt obligataire de 710 est à échéance fin mai 2013.

### 7.2 COVENANTS ET TRIGGER EVENTS

Les emprunts obligataires à échéance 2013, 2015, 2016, 2018, 2019, 2022, 2023 et 2026 comportent une clause de « *change of control* » (clause de changement de contrôle de Bouygues SA).

Les crédits bancaires contractés par Bouygues ne comportent ni *covenant* financier ni *trigger event*. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

## NOTE 8 – PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE VARIATION DE L'ENDETTEMENT NET

	31/12/2012	Flux 2013	31/03/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 487	(577)	3 910
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(189)	(165)	(354)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>4 298</b>	<b>(742)</b> <sup>(a)</sup>	<b>3 556</b>
Dettes financières long terme	(7 502)	(51)	(7 553)
Dettes financières courantes	(951)	(43)	(994)
Instruments financiers nets	(17)	1	(16)
<b>Endettement brut</b>	<b>(8 470)</b>	<b>(93)</b>	<b>(8 563)</b>
<b>Endettement net (passif)</b>	<b>(4 172)</b>	<b>(835)</b>	<b>(5 007)</b>

(a) Flux nets de trésorerie analysés au tableau des flux de trésorerie du premier trimestre 2013.

## NOTE 9 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

### 9.1 ANALYSE GLOBALE PAR NATURE

ACTIVITE	1er trimestre	
	2013	2012
Ventes	621	697
Prestations de service	2 640	2 833
Contrats de construction	3 437	3 455
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>6 698</b>	<b>6 985</b>
Autres produits de l'activité	25	23
<b>Total</b>	<b>6 723</b>	<b>7 008</b>

### 9.2 CONTRIBUTION DES MÉTIERS AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ

ACTIVITE	1er trimestre 2013				1er trimestre 2012			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
BTP	1 271	1 112	2 383	36%	1 259	1 080	2 339	33%
Immobilier	500	26	526	8%	457	15	472	7%
Routes	1 349	736	2 085	31%	1 421	768	2 189	31%
Médias	461	95	556	8%	526	95	621	9%
Télécoms	1 145		1 145	17%	1 362		1 362	20%
Bouygues SA et Autres		3	3	0%	1	1	2	0%
<b>CA consolidé</b>	<b>4 726</b>	<b>1 972</b>	<b>6 698</b>	<b>100%</b>	<b>5 026</b>	<b>1 959</b>	<b>6 985</b>	<b>100%</b>

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL 31/03/13	TOTAL 31/03/12
Chiffre d'affaires total	2 451	526	2 109	566	1 148	30	6 830	7 092
Chiffre d'affaires inter-activité	(68)		(24)	(10)	(3)	(27)	(132)	(107)
<b>Chiffre d'affaires nets avec clients externes</b>	<b>2 383</b>	<b>526</b>	<b>2 085</b>	<b>556</b>	<b>1 145</b>	<b>3</b>	<b>6 698</b>	<b>6 985</b>

## NOTE 10 - CHARGE D'IMPÔT

	1er trimestre	
	2013	2012
Impositions exigibles par les administrations fiscales	31	(29)
Impositions différées nettes	21	24
<b>Produit / (Charge) d'impôt</b>	<b>52</b>	<b>(5)</b>

## NOTE 11 - INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle ci-après présente sous la forme d'une analyse de contribution par activité les éléments ci-dessous :

### ANALYSE SECTORIELLE PAR ACTIVITÉ

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL
<b>Compte de résultat du 1er trimestre 2013</b>							
Résultat opérationnel courant	85	39	(203)	(16)	28	(9)	(76)
Résultat opérationnel	85	39	(203)	(16)	28	(9)	(76)
Résultat net part du Groupe	60	20	(126)	(3)	15	(8) <sup>(a)</sup>	(42)
<i>(a) Dont résultat Alstom : 54 ; voir note 2.3</i>							
<b>Compte de résultat du 1er trimestre 2012</b>							
Résultat opérationnel courant	79	35	(186)	56	107	(9)	82
Résultat opérationnel	79	35	(186)	56	107	(9)	82
Résultat net part du Groupe	52	22	(123)	15	59	10 <sup>(a)</sup>	35
<i>(a) Dont résultat Alstom : 54.</i>							
<b>Bilan au 31 mars 2013</b>							
Immobilisations incorporelles et corporelles	654	30	2 568	340	4 589	184	8 365
Endettement net	3 215	292	(763)	249	(802)	(7 198)	(5 007)
<b>Bilan au 31 décembre 2012</b>							
Immobilisations incorporelles et corporelles	677	29	2 557	345	4 551	178	8 337
Endettement net	3 093	358	(170)	237	(650)	(7 040)	(4 172)

	BTP	Immobilier	Routes	Médias	Télécoms	Bouygues SA et autres	TOTAL
<b>Autres indicateurs financiers du 1er trimestre 2013</b>							
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	24	2	56	6	213	7	308
EBITDA	110	34	(154)	(9)	212	(11)	182
Capacité d'autofinancement	135	38	(142)	(2)	189	(6)	212
Cash Flow Libre	91	22	(140)	4	(34)	(66)	(123) <sup>(a)</sup>

(a) Corrigé de l'impact de l'acquisition de la licence 4G de 11 millions d'euros, le Cash Flow Libre retraité est de (112) millions d'euros pour le premier trimestre 2013.

<b>Autres indicateurs financiers du 1er trimestre 2012</b>							
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	35	2	53	5	828	(1)	922
EBITDA	130	24	(115)	80	296	(12)	403
Capacité d'autofinancement	134	33	(101)	72	272	(3)	407
Cash Flow Libre	72	20	(105)	47	(596)	(37)	(599) <sup>(a)</sup>

(a) Corrigé de l'impact de l'acquisition de la licence 4G de 683 millions d'euros, le Cash Flow Libre retraité est de 84 millions d'euros pour le premier trimestre 2012.

## NOTE 12 - PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION

Convention : 1 unité monétaire locale = X euros

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture en Euro (a)		Cours moyen de la période (b)	
		31/03/2013	31/12/2012	1er trimestre 2013	Exercice 2012
<b>EUROPE</b>					
Danemark	Couronne danoise	0,134172	0,134030	0,134106	0,134315
Grande Bretagne	Livre sterling	1,174191	1,225340	1,166566	1,231635
Hongrie	Forint hongrois	0,003274	0,003421	0,003358	0,003470
Pologne	Zloty polonais	0,239074	0,245459	0,239448	0,239940
République Tchèque	Couronne tchèque	0,038740	0,039760	0,038926	0,039778
Roumanie	Nouveau leu roumain	0,226347	0,224997	0,227944	0,224345
Suisse	Franc suisse	0,817996	0,828363	0,815749	0,830300
<b>AMERIQUE DU NORD</b>					
Etats-Unis	Dollar US	0,774593	0,757920	0,757786	0,773296
Canada	Dollar canadien	0,756945	0,761209	0,745360	0,774828
<b>AUTRES</b>					
Maroc	Dirham marocain	0,090046	0,089714	0,089728	0,090089
Thaïlande	Baht thaïlandais	0,026555	0,024785	0,025605	0,024964
Hong Kong	Dollar hong kong	0,099777	0,097790	0,097669	0,099705
Communauté financière africaine	Franc CFA	0,001524	0,001524	0,001524	0,001524
Afrique du Sud	Rand sud africain	0,083299	0,089504	0,083647	0,094518

(a) Conversion du bilan.

(b) Conversion du compte de résultat.